Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER

Publication d'une brochure d'information

A l'occasion de la journée internationale contre le bruit du 25 avril 2007, le Service de l'environnement et de l'énergie du canton de Vaud (SEVEN) en collaboration avec le Service des routes (SR) publie une brochure d'information concernant la problématique de l'assainissement du bruit routier (bases légales, constat et mesures de protection) ; cette brochure contient en annexe un catalogue de mesures de protection contre le bruit.

Les nuisances sonores dues au trafic routier touchent près de 30 % de la population, que ce soit à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Pour près des deux tiers de ces personnes, les valeurs limites d'exposition au bruit sont atteintes voire dépassées ce qui peut engendrer des effets à long terme sur la santé.

Sur la base du cadastre du bruit routier publié en 2006 par le SEVEN (consultable sur le guichet cartographique cantonal www.geoplanet.vd.ch), il apparaît qu'environ 400 kilomètres de routes cantonales et communales doivent être assainies, ce qui concerne près de 150 communes. Le Service des routes en collaboration avec le SEVEN débute actuellement les études d'assainissement pour les communes prioritaires. Le délai d'assainissement est fixé par la Confédération à 2018 pour les routes cantonales et communales.

Afin d'aider les autorités dans cette tâche, le SEVEN et le SR ont édité cette brochure d'information, élaborée par un groupe de travail pluridisciplinaire regroupant des représentants des communes et des services cantonaux concernés (SEVEN, SR et Service de l'aménagement du territoire).

Cette brochure a pour but de présenter la problématique générale de l'assainissement des routes du point de vue de la lutte contre le bruit en particulier sur les points suivants :

* Les bases légales applicables,

* Les effets du bruit sur la santé,

* Le bilan de l'exposition de la population au bruit routier,

* Les principes de protection contre le bruit.

L'annexe de cette brochure présente un catalogue des mesures de protection contre le bruit permettant d'aborder la problématique de manière plus concrète.

Cette brochure ainsi que des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet du SEVEN (www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/bruit).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 avril 2007

DSE, Dimitri Magnin et Dominique Luy au Service de l'environnement et de l'énergie, 021 316 43 60 Jean-Bernard Pfander et Cyril Durussel au Service des routes, 021 316 71 10